

1

INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT - IMN

CLERC AUX FORMALITES



→ PRESENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU CLERC AUX FORMALITES

L'Institut des Métiers du Notariat (IMN) est le seul établissement qui propose une formation de clerc aux formalités assurant un recrutement au sein d'un service des formalités des offices notariaux, d'un cabinet d'huissier, d'un cabinet d'avocat et l'établissement juridique. Le formaliste assure les formalités postérieures des actes authentiques établis par l'officier public ayant reçu le droit d'instrumenter avec les solennités requises.

→ Objectifs

Le diplômé "clerc aux formalités" est un collaborateur d'un office notarial ou d'un cabinet de juriste tels que par exemple (avocat, greffes, huissier). Ce clerc formaliste assume les formalités postérieures des actes signés au sein de l'étude, il est le responsable de la publication des actes authentiques. Le clerc aux formalités est l'interface entre le notaire et le service de la publicité foncière. Au sein de l'étude notariale, le clerc travaille en étroite collaboration avec le comptable. De ce fait selon ses compétences et son niveau, il peut parallèlement assurer la comptabilité de l'office.

→ Profil souhaité

Cette formation est réservée aux étudiants titulaires d'un BTS en Comptabilité et gestion, d'un niveau bac +2 en Economie, gestion, finance, droit, comptabilité...

Les personnes ayant une expérience avérée dans le domaine comptable ou juridique, leurs dossiers seront instruits par la commission de l'institut.

→ Formation

La formation d'une durée de 12 mois s'articule autour d'enseignements juridiques, fiscaux et comptables. Elle est dispensée par des universitaires et des professionnels et complétée d'une expérience pratique d'un stage de 4 mois au sein d'un service des formalités d'office notarial donnant lieu à un rapport de stage.

Les enseignements dispensés sont les suivants:

- Enseignement généraux de droit, notarial, immobilier, commercial.
- Droit de la publicité foncière.
- Fiscalité –Comptabilité

→ Les débouchés du diplôme de « clerc aux formalités ».

Les titulaires du diplôme de « Clerc Formaliste » peuvent s'ils le souhaitent, s'insérer immédiatement dans la vie active en intégrant une étude Notariale en qualité de :

- Aide aux Formalités
- Clerc aux Formalités.

Et d'autres structures tels que :

- Banque
- Entreprises privées
- Bailleurs privés et sociaux
- Justice

→ Comment s'inscrire

L'institut procède à l'étude d'un dossier de candidature, les candidats retenus sont soumis à des épreuves écrites et à un entretien oral de motivation. (Uniquement 25 candidats seront retenus).

Pour les étudiants hors du Sénégal des sessions d'examen s'organiseront au niveau local.

Veillez contacter directement le secrétariat au **00 221 33 825 92 71** ou par mail à l'adresse suivante accueil@ipji-senegal.com en prenant le soin de préciser votre pays de localisation.

Le dépôt du dossier complet est à déposer directement à l'institut IPJI Mermoz Pyrotechnie n°31 (à côté de l'ambassade du Ghana) ou renvoyer par mail à l'adresse suivante: accueil@ipji-senegal.com

→ Poursuite des études

Des possibilités de reprises ou de poursuite d'études à l'issue de l'obtention du diplôme de clerc aux formalités sont envisageables si l'étudiant le souhaite.

Il pourra également poursuivre ses études en intégrant un nos licences en "Droit Notarial" ou "Droit Immobilier" ou " Carrière Judiciaire" en seconde année puis d'intégrer le Master 1 et Master 2 ou l'un des Centres de Formation Professionnel des Notaires (CFPN) voire d'intégrer une faculté de droit française pour préparer le Diplôme Supérieur de Notaire (DSN).

Les points forts de cette formation:

- possibilité d'effectuer ce stage au sein d'offices notariaux en France.
- apprentissage des logiciels professionnels.